



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DOSSIER DE PRESSE

À NOUS LES COLOS

ÉTÉ 2022



(RE)PRENDRE L'AIR
EN COLO

Plus que jamais, les vacances sont l'occasion de changer d'air et de vivre des moments de pur plaisir dans un cadre parfaitement adapté ! À la mer, à la montagne ou à la campagne, c'est un grand bol d'air frais que les enfants et les jeunes de tous âges partageront, encadrés par des animateurs diplômés, 100 % motivés pour leur faire vivre des vacances enrichissantes et inoubliables.

#ENCOLO  jeunes.gouv.fr  [@Jeunes_gouv](https://twitter.com/Jeunes_gouv)



INTRODUCTION

Les colonies de vacances font pleinement partie de la stratégie éducative mise en œuvre pour transmettre les valeurs et les connaissances indispensables à l'épanouissement personnel des enfants.

Chaque année, environ un million d'enfants et de jeunes partent dans des colonies de vacances et peuvent ainsi avoir accès à des activités sportives, linguistiques, culturelles.

Les longues périodes de confinement, puis de déconfinement progressif depuis deux ans ont bouleversé le quotidien des enfants et des jeunes, en limitant leurs interactions sociales et en rendant plus difficiles les réponses à leurs besoins psychologiques, cognitifs, physiques nécessaires à leur épanouissement.

Dans ce contexte, la campagne de communication « À nous les colos » a pour objectif de (re)mettre en avant l'intérêt des colonies de vacances auprès des enfants et de leurs familles, leurs nombreux bénéfices et enjeux (expérience de vie collective, mixité fille/garçon, ruraux/urbains, découverte d'activités, de territoires, autonomie, etc.), et la diversité des choix qui s'offrent à eux.

Face à la persistance des enjeux de la crise sanitaire et dans le prolongement des actions menées dans le cadre de la continuité pédagogique, l'opération Vacances apprenantes sera également reconduite pour les vacances d'été 2022. Les « Colos apprenantes » qui font partie de ce dispositif visent à proposer des activités associant loisirs et renforcement des apprentissages afin que les enfants et les jeunes puissent mettre à profit les deux mois de vacances d'été pour consolider leur savoir et aborder la rentrée scolaire dans de bonnes conditions.

Conscient que le secteur connaît depuis de nombreuses années des difficultés, il est par ailleurs indispensable de continuer le travail de rénovation pour renforcer l'attractivité des « Colos » qui offrent à tous les enfants l'accès à des vacances riches de sens. Pour cela, le ministère travaille en concertation avec les collectivités territoriales et les entreprises pour remettre au cœur des vacances des « Colos » reconnues pour la sécurité de leur accueil et leur qualité éducative.

La campagne de communication « À nous les colos » qui met en avant la richesse et la diversité des colonies de vacances permettra d'en faire la promotion auprès des familles et des jeunes concernés.

SOMMAIRE

I.	POURQUOI RELANCER LES COLONIES DE VACANCES ?	5
II.	LE DISPOSITIF « COLOS APPRENANTES » DÉPLOYÉ	6
	LA CAMPAGNE COLOS 2022	7
III.	COMMENT VALORISER LES DISPOSITIFS EXISTANTS ?	9
	LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF)	9
	L'AGENCE NATIONALE POUR LE CHÈQUE-VACANCES (ANCV)	10
	LA FONCTION PUBLIQUE	10
	LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL	10
	LES ORGANISATEURS DE SÉJOURS	10



GOUVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité



SE (RE)TROUVER EN COLO

Plus que jamais, les vacances sont l'occasion de changer d'air et de vivre des moments de pur plaisir dans un cadre parfaitement adapté ! À la mer, à la montagne ou à la campagne, c'est un grand bol d'air frais que les enfants et les jeunes de tous âges partageront, encadrés par des animateurs diplômés, 100 % motivés pour leur faire vivre des vacances enrichissantes et inoubliables.

#ENCOLO

f jeunes.gouv.fr

🐦 @Jeunes_gouv



I. POURQUOI RELANCER LES COLONIES DE VACANCES ?

Les colonies de vacances, ou plus communément « les colos » bénéficient largement d'une image positive chez les Français. **83 %** des personnes qui ont participé à de tels séjours disent en avoir une image positive et ils sont **90 % à affirmer en avoir gardé des « souvenirs impérissables »**.

Pour autant, le nombre des départs en hébergement collectif ne cesse de baisser ces dernières années. En 2021, **900 000 enfants ont ainsi fréquenté un accueil collectif avec hébergement** alors qu'ils étaient 4 millions au début des années 1960 ! **550 000 enfants sont partis en colonies de vacances à l'été 2021**, dont plus de **80 000 enfants en « Colos Apprenantes »**. Des chiffres qui doivent être lus au regard de la crise sanitaire qui a provoqué une baisse sensible de la fréquentation.

Les deux années qui se sont écoulées nous ont rappelé l'importance du collectif et du bien-vivre ensemble au regard de ces millions de Français qui placent le bien-être de leurs enfants en tête de leurs priorités. En permettant à des centaines de milliers d'enfants de partir en vacances, les « colos » représentent une opportunité unique pour rencontrer de nouvelles personnes, découvrir de nouveaux territoires et de nouvelles activités. Ce sont quelques unes des raisons pour lesquelles les colonies de vacances font l'objet d'une attention particulière de la part des pouvoirs publics.

Dans une logique de mixité sociale et d'éducation propices à l'École de la confiance, l'intérêt des colonies de vacances doit être mis en avant auprès des enfants et de leurs familles.

C'est pourquoi **il est important de rappeler leurs nombreux bénéfices et enjeux** (expérience de vie collective, mixité fille/garçon, ruraux/urbains, découverte d'activités, de territoires, autonomie, etc.) aussi bien pour les enfants, les jeunes, leurs parents que la société au sens large. L'objectif de cette campagne est **de donner envie aux enfants et à leurs parents de (faire) vivre ces expériences uniques** que proposent les colonies de vacances ; tout en les sensibilisant à la richesse des choix qui s'offrent à eux.

Cette volonté est d'autant plus importante que, chaque année, **ce sont plus de 3 millions d'enfants qui n'ont pas la chance de partir en vacances**.

II. LE DISPOSITIF « COLOS APPRENANTES » À NOUVEAU DÉPLOYÉ

Les « Colos apprenantes » se dérouleront pendant les congés d'été du 7 juillet au 1^{er} septembre 2022 mais également à l'occasion des vacances de printemps et de la Toussaint.

Créées en 2020 dans le cadre du programme « Vacances apprenantes », initié par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse en lien avec les ministères chargés de la Ville et de la Cohésion sociale, l'objet, les « Colos apprenantes » visent à proposer des activités associant loisirs et renforcement des apprentissages afin que les enfants et les jeunes puissent mettre à profit les vacances scolaires pour consolider leur savoir et aborder la rentrée scolaire dans de bonnes conditions.

L'objet de ce dispositif est de permettre aux enfants et jeunes scolarisés (de 3 à 17 ans) de partir en « Colos apprenantes », en partenariat avec les collectivités territoriales et les associations.

Ce dispositif exceptionnel s'adresse en priorité aux jeunes les plus exposés aux effets de la crise : jeunes des quartiers politique de la ville et de zones rurales, issus de familles isolées, monoparentales ou en situation socio-économique difficile, enfants en situation de handicap ou encore les mineurs accompagnés par la protection de l'enfance.

Ouverts à toutes les familles, ces séjours labellisés par l'État associent aux activités de loisirs des renforcements des apprentissages à travers des activités pédagogiques, culturelles, sportives, citoyennes...

Une aide de l'État pouvant atteindre 80 % du coût du séjour (plafonnée à 400 € par mineur et par semaine) est versée aux collectivités partenaires pour permettre aux enfants et jeunes de partir dans ces séjours labellisés.

LA CAMPAGNE COLOS 2022



À l’approche des vacances estivales, le ministère de l’Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports renouvelle sa campagne de communication « À nous les colos ». Les images et les messages évocateurs, mis en scène avec l’utilisation du préfixe (RE), permettent de présenter les colonies de vacances à travers des « expériences » vécues comme autant de moments de vie, de joie et de partage tout en répondant aux nouvelles angoisses potentielles des parents ; sans jamais utiliser de termes anxiogènes comme « sécurité », « sanitaires », « mesures », « protocole »...

Présenter des enfants en pleine action, ou un groupe de pré-adolescentes en bord de mer, loin des réseaux sociaux et autres relations distantes et virtuelles, permet non seulement de faire un clin d’œil aux apprentissages traditionnels mais aussi de confirmer que les colonies de vacances offrent aux enfants un cadre idéal pour vivre des expériences extraordinaires, au sens littéral du terme.

Les colonies de vacances sont également présentées comme une véritable opportunité pour découvrir et appréhender le monde au-delà de son environnement familial urbain et quotidien.





CET ÉTÉ, N'OUBLIE PAS LES BONS RÉFLEXES !

6 CONSEILS POUR APPLIQUER LES GESTES BARRIÈRES PENDANT LES VACANCES

À TABLE ! POUR UN REPAS OU UN GOÛTER

1. Lave-toi bien les mains avant de manger.
2. Ne plonge pas ta main dans le paquet de bonbons ou de gâteaux : chacun se sert dans son assiette.
3. Ne partage pas ton verre : pour éviter de te tromper, tu peux choisir des verres de formes différentes ou écrire ton prénom dessus.

POUR T'AMUSER AVEC TES COPAINS

4. Lave-toi bien les mains avant de jouer : partie de cartes, de babyfoot...

POUR VOIR TES GRANDS-PARENTS

5. Ne t'approche pas trop près d'eux : reste à une distance d'au moins un mètre (deux grands pas).
6. Pour leur dire au-revoir, tu peux leur faire des bisous à distance.



III. COMMENT VALORISER LES DISPOSITIFS EXISTANTS ?

Des aides financières existent pour permettre le départ en séjours collectifs des enfants et des jeunes.

LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF)

La CAF accorde aux familles allocataires des aides pour le financement des séjours de vacances des enfants et des jeunes, de type colos ou camps.

Le séjour de vacances devra être proposé par un organisme conventionné par la CAF ou VACAF.

QUI EN BÉNÉFICIE ?

Ces aides, généralement soumises à conditions de ressources, sont attribuées (dans la limite des fonds disponibles) aux familles allocataires dont les enfants sont âgés de 3 à 17 ans.

Le montant peut être majoré pour les enfants bénéficiaires de l'Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé (AEEH).

Les familles bénéficiaires reçoivent une notification de leur Caf en début d'année leur précisant les modalités de versement de leur aide (taux de prise en charge, montant journalier, durée du séjour...).

La réservation s'effectue directement auprès des organisateurs de séjours.

OÙ SE RENSEIGNER ?

À la CAF de votre lieu de résidence.

Auprès de l'organisateur du séjour afin de vous assurer qu'il est bien conventionné par la CAF.

Directement en ligne sur www.caf.fr ou www.monenfant.fr

L'AGENCE NATIONALE POUR LE CHÈQUE-VACANCES (ANCV)

L'Agence Nationale pour le Chèque-Vacances vise à favoriser l'accès aux vacances pour tous. Elle propose deux formes d'aides au financement des séjours des familles :

- les Aides aux Projets Vacances : Soutenir le départ en vacances des personnes en situation de fragilité économique et sociale qui nécessitent l'aide d'un référent social pour construire leur(s) premier(s) projet(s) de vacances.
- la Bourse Solidarité Vacances (BSV) : Destinée aux personnes en difficulté économique ou sociale, capable de partir de façon autonome mais nécessitant une aide dans la préparation de leur séjour de vacances.

LA FONCTION PUBLIQUE

Elle peut intervenir auprès des familles de certains agents de la fonction publique pour les aider à financer des séjours en vacances collectives. Sous conditions de ressources et de composition du foyer fiscal n'excédant pas un certain seuil, des prestations d'action sociale peuvent être versées.

OÙ SE RENSEIGNER :

Auprès de votre administration.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Le Conseil départemental est une collectivité territoriale qui intervient en complément d'autres aides, pour soutenir les familles en très grande difficulté. Cette aide se présente sous forme d'allocations.

OÙ SE RENSEIGNER :

Auprès des services sociaux de votre lieu d'habitation.

LES ORGANISATEURS DE SÉJOURS

Les organismes eux-mêmes proposent souvent des aides aux familles. Les organisateurs peuvent vous proposer diverses solutions comme une réduction pour votre second enfant, des facilités de paiement sous forme d'échelonnement, une « remise fidélité », etc.

OÙ SE RENSEIGNER :

L'organisateur du séjour où vous souhaitez faire partir votre enfant.



GOVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité



(RE)NOUER DES LIENS EN COLO

Plus que jamais, les vacances sont l'occasion de changer d'air et de vivre des moments de pur plaisir dans un cadre parfaitement adapté ! À la mer, à la montagne ou à la campagne, c'est un grand bol d'air frais que les enfants et les jeunes de tous âges partageront, encadrés par des animateurs diplômés, 100 % motivés pour leur faire vivre des vacances enrichissantes et inoubliables.

#ENCOLO

f jeunes.gouv.fr

🐦 @Jeunes_gouv



Retrouvez toutes nos infos
sur :

jeunes.gouv.fr

